

**Projet de mandat de négociation sur la coopération Prüm / Consultation des
gouvernements cantonaux**

Madame, Monsieur,

Pour donner suite à votre courrier du 24 septembre dernier, nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-après, la prise de position du canton de Neuchâtel concernant l'objet mis en consultation.

Après examen du projet de position commune des cantons sur le mandat de négociation, le canton de Neuchâtel soutient pleinement le projet de collaboration de Prüm entre la Suisse et les Etats de l'Union européenne.

Cette nouvelle forme de collaboration apportera aux autorités de poursuite pénale un réel gain de temps et d'efficacité dans le processus d'identification d'auteurs présumés ou de traces suspectes.

Nous vous remercions de nous avoir associés à cette procédure de consultation et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 19 novembre 2014

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND